

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 4 février 2013

L'an deux mil treize, le 4 février à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude PICCOT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 31 janvier 2013

ETAIENT PRESENTS : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur Hubert ANCEY, Monsieur André DEVILLAZ, Madame Joëlle DUNAND, Monsieur Lionel BERGUERAND, Monsieur Christophe CHAMBOST

ABSENT EXCUSE : Madame Gonny OUANG

SECRETAIRE : Madame Joëlle DUNAND

DELIBERATIONS

1. n°13/01/01 Chaufferie bois – création d'une régie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'afin de facturer la vente de chaleur, il est proposé de créer une régie municipale dotée de la seule autonomie financière, assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée et à laquelle s'appliquera la comptabilité M4.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les statuts de cette régie dénommée Chaufferie Bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de créer une régie municipale dotée de la seule autonomie financière, assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée et à laquelle s'appliquera la comptabilité M4,
- Approuve les statuts de la régie Chaufferie bois,
- Approuve la convention signée entre la commune et Odalys pour la fourniture de chaleur,
- Dit que cette régie est mise en place à compter du 1^{er} mars 2013,
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

2. n°13/01/02 Assainissement - PFAC tarifs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à compter du 5 février 2013.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- fixe les tarifs de la PFAC, applicables à compter du 5 février 2013, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :
- dit que ces tarifs restent valables tant qu'une nouvelle délibération ne les modifie pas.

1. Constructions existantes dotées d'une installation d'assainissement non collectif conforme aux normes et en bon état de fonctionnement

PARTICIPATION POUR CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION	TARIF 2013 SANS TAXE
P.F.A.C PAR LOGEMENT (QUE CE SOIT DES CONSTRUCTION A 1 SEUL LOGEMENT OU PLUS)	200.00€ Par logement

2. Constructions neuves ou constructions existantes non dotées d'une installation individuelle d'assainissement

PARTICIPATION POUR CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION	TARIF 2013 SANS TAXE
PFAC PAR LOGEMENT	
- construction d'un seul logement	3 500.00€
- constructions de 2 à 10 logements ou logement supplémentaire sur construction existante	2 120.00€ Par logement
- constructions de plus de 10 logements	1 900.00€ par logement
PFAC EN CAS D'EXTENSION SANS CREATION DE LOGEMENT SUPPLEMENTAIRE	
- par m ² de surface de plancher créée fixée à la déclaration préalable ou au permis de construire	19.00 par m ²

3. Constructions existantes dotées d'une installation d'assainissement non collectif nécessitant une mise aux normes

PARTICIPATION POUR CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION	TARIF 2013 SANS TAXE
PFAC PAR LOGEMENT	
- constructions d'un seul logement	1 750.00€
- constructions de 2 à 10 logements ou logement supplémentaire sur construction existante	1 060.00€ Par logement
- construction de plus de 10 logements	950.00€ parlogement

Enfin, pour un rejet d'eaux usées assimilées domestiques, les tarifs de la PFAC proposés sont les suivants :

PARTICIPATION POUR CONSTRUCTIONS D'HABITAT COLLECTIF – USAGE « ASSIMILES DOMESTIQUES » (HOTEL, EHPAD, CITE UNIVERSITAIRE...) SELON EQUIVALENCE : 4 CHAMBRES = 1 LOGEMENT	
- construction d'un seul logement	3 500€
- construction de 2 à 10 logements, ou logement supplémentaire sur construction existante	2 120.00€ Par logement
- construction de plus de 10 logements	1 900.00€ par logement
- participation en cas d'extension sans création de logements supplémentaires : par m ² de surface de plancher créée fixée au permis de construire ou à la déclaration préalable	5€ par m ²
PARTICIPATION POUR CONSTRUCTION A USAGE AUTRE QU'HABITATION AVEC REJETS « ASSIMILES DOMESTIQUES » TELS LOCAUX INDUSTRIELS, LOCAUX COMMERCIAUX,	

MAGASINS, RESTAURANTS, ENTREPOTS (AVEC SANITAIRES), CAMPINGS (BATIMENTS AVEC SANITAIRES) WC PUBLICS, PARKINGS OU GARAGES PUBLICS SOUTERRAINS, ETC...	
Participation selon la surface de plancher pour nouvelle construction reconstruction	
- surface de plancher de 0 à 250m ²	1 350.00€
- surface de plancher de 251 à 500m ²	2 235.00€
- surface de plancher par m ² au-delà de 500m ² plafonnée à 1 000m ²	0.74€ par m ²
Participation en cas d'extension, comportant des sanitaires supplémentaires, par m ² de surface de plancher supplémentaire	0.74€ par m ²
PARTICIPATION POUR CONSTRUCTION A USAGE DE BUREAUX PAR M² DE SURFACE DE PLANCHER	20€/m ²

3. n°13/01/03 Eau et assainissement – Réduction de factures

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de plusieurs administrés concernant leur facture d'eau et d'assainissement :

- madame Germaine Dunand déclare avoir deux unités de logement, sa facture n°2012 00000618 de 345.93€ est modifiée pour un montant de 297.54€,
- la facture n°2012200000559U de monsieur Claret Louis est modifiée pour un montant de 73.83€ suite à une erreur de tarif,
- monsieur Guy Ancey déclare qu'un de ses appartements est en cours de réhabilitation et n'est pas habitable à l'heure actuelle sa facture n°201220000000430^E est modifiée pour un montant de 610.15€.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les modifications de facture de madame Germaine Dunand, monsieur Louis Claret et monsieur Guy Ancey,
- autorise l'association NOTRE DAME DE GRACE à régler sa facture en plusieurs fois.

4. n°13/01/04 Foyer de fond – Modification délibération n°12/06/06

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°12/06/03 du 13 décembre 2012 concernant les tarifs de ski de fond pour la saison 2012/2013.

Suite à différentes erreurs, il convient de rectifier le montant de plusieurs tarifs comme suit :

Carte saison site adulte : 53€ à la place de 52€

Carte saison site jeune : 21.50€ à la place de 21€

Carte hebdomadaire départementale adulte : 32 € à la place de 30€

Carte hebdomadaire départementale jeune : 17€ à la place de 16.50€

Redevance journalière jeune < 16 ans 5€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des tarifs de ski de fond pour la saison 2012/2013.

5. n°13/01/05 Ski de fond – Remboursement de frais

Monsieur le Maire rappelle que monsieur Vincent Chatillon a été embauché au foyer de ski de fond pour la saison 2012/2013.

Il a effectué des achats pour le compte du ski de fond de Vallorcine et a fait l'avance des sommes dues :

- 2 hautparleurs à Darty pour la somme de 69.99€
- 1 repas à l'Arrêt Bougnete pour 19€
- le versement d'un complément de 21.80€ pour l'achat d'auto foreuses et de coudes au Vieux Campeur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement des frais à monsieur Vincent Chatillon pour un montant total de 110.79€.

6. n°13/01/06 Servitude de passage – Piste forestière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'entretenir et d'exploiter au mieux la piste forestière, une servitude de passage doit être instituée sur la parcelle cadastrée A 3935 au lieudit « le tacul », appartenant en indivision à Madame BOZON Sylvaine, Madame DELEMONTX Marielle née BOZON et Madame FOUGERE Eliette née BOZON.

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir à demeure une servitude de passage d'une longueur de 28 ml et d'une largeur n'excédant pas 6.50 mètres correspondant au passage de la piste.

La servitude est consentie et acceptée à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer une servitude de passage en tout temps, tous usages sur la parcelle A 3935 – lieudit « le tacul » au profit de la Commune de Vallorcine
- Dit que la servitude est consentie et acceptée à l'euro symbolique
- Autorise Madame Dominique Ancey, 1^{ère} Adjointe, à signer l'acte administratif à venir

7. n°13/01/07 Vente de terrain – Association Syndicale Autorisée du Couteray

Annule et remplace la délibération n°12/06/12 du 13 décembre 2013 à la suite d'une erreur sur le numéro de parcelle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'obligation pour les Associations Syndicales Autorisées de se mettre en conformité par rapport au périmètre de sécurité immédiat des captages.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Gérard BURNET, président de l'ASA du Couteray, qui demande l'acquisition d'une partie soit 300m² de la parcelle communale n°A 4064. L'acquisition de cette parcelle permettra à l'ASA d'effectuer le périmètre de protection immédiat de son captage.

Monsieur Gérard BURNET, étant partie prenante, quitte la salle du conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Décide** de vendre une partie de la parcelle communale A 4064 pour une contenance de 300m² à L'ASA du Couteray pour 1€/m²
- **Dit** que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'ASA du Couteray
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente

8. n°13/01/08 Ferme communale en chèvre – Etude de faisabilité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation d'une ferme communale en chèvre sur la commune.

Pour la réalisation de ce projet, la commune doit s'engager à réaliser l'action « Etude de faisabilité de création d'une ferme communale en chèvre sur la commune de Vallorcine », à assurer la part d'autofinancement et à solliciter le soutien financier de la Région Rhône Alpes dans le cadre du CDRA / PSADER Pays du Mont-Blanc, au titre de la fiche action 37.15.

La dépense de fonctionnement s'élève à 22 672.12€TTC avec un montant plafond de subvention de la Région de 5 250€. La commune de Vallorcine s'engage à assurer la part d'autofinancement de 17 422.12€TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Décide** de réaliser l'étude de faisabilité de création d'une ferme communale en chèvre sur la commune de Vallorcine
- **Sollicite** le soutien financier de la Région Rhône Alpes dans le cadre du CDRA / PSADER Pays du Mont-Blanc, au titre de la fiche action 37.15.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2013 en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré et les membres ont signé.

Le Maire, Claude PICCOT

La 1^{ère} Adjointe, Dominique ANCEY

Le 1^{er} Adjoint, Gérard BURNET

Le 1^{er} Adjoint, Hubert ANCEY

Conseillère municipale, Joëlle DUNAND

Conseiller municipal, André DEVILLAZ

Conseiller municipal, Lionel BERGUERAND

Conseiller municipal, Christophe Chambost